Code oral, code écrit, récapitulation

Reprise des éléments présentés au dernier CM. Les graphèmes sont les unités du code écrit, comme les phonèmes sont celles du code oral. La correspondance entre les deux n'est pas établie, il y a inadéquation entre ces deux codes. Un graphème peut être composé d'une lettre, d'une lettre accentuée ou munie d'un signe auxiliaire comme la cédille, d'un groupe de lettres (2 = digramme, 3 = trigramme, etc.). Le principe de base de l'alphabet est de transcrire l'oral, mais tous les graphèmes d'une séquence écrite ne transcrivent pas des phonèmes. Les graphèmes peuvent avoir différentes fonctions : transcrire des sons, (fonction phonogrammique, ce sont alors de phonogrammes), signaler une caractéristique morphologique, grammaticale ou lexicale (fonction morphogrammique, ce sont alors des morphogrammes, prononcés ou non), désambiguïser deux homophones (fonction logogrammique, ce sont alors des logogrammes). L'orthographe est une superposition de ces différentes fonctions assumées par les graphèmes. Notre système graphique combine ces trois fonctionnements, et les graphèmes peuvent assumer l'une ou l'autre, ou l'une et l'autre de ces fonctions. Prenons l'exemple des valeurs du graphème *s*.

Le son [s] est une constrictive sourde, qui s'oppose au son [z] qui a les mêmes caractéristiques articulatoires que lui, mais qui est sonore. Il n'y a pas de correspondance stricte entre ce son [s] et le graphème *s*, comme on peut le voir en observant l'énoncé suivant :

[ynkɔsɔnsəkaʀakterizfizjoloʒikəmãpaʀsɔmɔddaʀtikylasjɔswaɔklyzif swakɔstriktif], c'est-à-dire *une consonne se caractérise physiologiquement par son mode d'articulation, soit occlusif, soit constrictif.*

A l'oral, on a sept occurrences de [s] qui sont transcrites, dans six cas, par le graphème *s*, et une fois par le graphème *t*, dans l'entourage spécifique *–tion*. A l'écrit, on relève neuf fois le graphème *s*, qui, dans trois cas, transcrit non pas le son [s] mais le son [z]. Donc il n'y a pas adéquation stricte entre son et graphème, d'autant plus que la lettre *s* peut se combiner avec d'autres pour donner d'autres graphèmes susceptibles de transcrire le [s] : *ss* dans *essayer*, *sc* dans *science*, *sth* dans *asthme*, etc., et que le son [s] peut être transcrit par des graphèmes différents : *c*, dans *ici*, *celui*, *ç* dans *rançon*, *perçu*.

Enfin, ce graphème *s* peut assumer plusieurs fonctions. Dans la phrase *Les personnes assises ne bougent plus* (lepɛʀsɔn(əz)asiznɛbuʒply), le *s* joue plusieurs rôles :

- en tant que phonogramme, il ne transcrit aucun son dans *assises* et *plus*, mais permet de transcrire le son [z] dans *personnes assises*, et le son [e] dans *Les*, en formant un digramme avec le *e*.

- en tant que morphogramme, il note le pluriel de tout le groupe *Les personnes assises*.
- En tant que logogramme, il permet de distinguer *plus* de ses éventuels homophones (*plu*, *plut*).

On voit qu'un son n'est que rarement transcrit seulement et toujours par un seul graphème. On peut observer les distorsions entre code écrit et code oral avec les marques de pluriel. La plupart des noms sont invariables à l'oral : pas de différence phonique entre *chien* et *chiens*, ni entre *tarte* et *tartes*, pas même entre *chou* et *choux*, sauf en cas de liaison (*des chiens agressifs*, *des tartes amères*…) juste une différence à l'oral entre *cheval* et *chevaux*, *travail* et *travaux*. Comparons un même énoncé dans les deux codes :

[lemesaʒ(z)orouekri/kipʀesãt(t)yngrãddivɔɛʀsite/sɔsuvãdifisil(z)asi tɥe//mɛzilegzistə/dotʀəmesaʒ(z)oro/kiɔtœfɔdəmã(t)ekri/djalɔgdə film/kɔferãs/emisjɔʀadjofonik/ʒuʀnotelevize/deba/ʀəprezãtatsjɔt eatʀal/ɛtsetera]

L*es* message*s*, or*aux* ou écrit*s*, qui présente*nt* une grande diversité, so*nt* souvent difficile*s* à situer. […] Mais il existe *d'*autre*s* message*s* or*aux*, qui o*nt* un fondement écrit : dialogue*s* de film*s*, conférence*s*, émission*s* radiophonique*s*, journ*aux* télévisé*s*, débat*s*, représentation*s* théâtrale*s*, etc.

On s'aperçoit visuellement des différences entre les deux codes. On a à l'oral 6 marques du pluriel obligatoires, et 4 facultatives (réalisées par liaison). On en a 22 à l'écrit, plus du double. On voit ainsi que le code écrit, pour ce qui est du pluriel, est redondant (il répète plusieurs fois la même information), tandis que le code oral est plus concis (il ne la donne en général qu'une fois, parfois deux). On remarque également qu'à l'oral, l'information sur le pluriel est donnée en début de groupe, dès le déterminant, de façon à donner tout de suite la bonne information à celui qui écoute. A l'écrit, cette information est donnée au début, mais aussi répétée tout au long du groupe, à la fin de chaque mot.

Ainsi l'oral donne dès le départ la marque du pluriel, et ne la répète que très peu, le récepteur doit l'avoir enregistrée pour comprendre que, par exemple, *présentent* est au pluriel : rien ne l'indique dans le code oral, seule l'info portée par le déterminant et d'adjectif, ainsi que la relation syntaxique qui les relie au verbe, le lui fait connaître. Inversement à l'écrit, cette marque du pluriel est répétée à chaque élément. Contrairement aux idées reçues, l'oral est, sur ce point comme sur bien d'autres, plus économe et plus concis que l'écrit.

Initiation à la phonologie

1. Phonétique et phonologie

La distinction entre phonétique est phonologie est comparable à celle qui est établie depuis Saussure entre parole (ou langage) et langue, entre réalité concrète et individuelle (la parole, le langage) et système abstrait, abstraction sociale (la langue). L'objet de la phonétique est les sons de la parole, du langage, tandis que celui de la phonologie est les sons de la langue. On a donc deux approches

différentes, mais bien sûr complémentaires : la phonétique, qui a une visée essentiellement pratique et descriptive (utilisation de l'API pour la transcription, pour l'enseignement des langues), est un pré-requis, une base nécessaire pour la pratique de la phonologie, qui s'appuie sur les transcriptions phonétiques pour mener des études plus théoriques.

La phonétique étudie la face matérielle des sons, telle qu'elle se présente, dans toute sa diversité. Elle le fait dans des perspectives physiologique (phonétique articulatoire, qui décrit le fonctionnement des organes de la parole), physique (phonétique acoustique, qui décrit les variations (fréquence, intensité) des sons tels qu'ils sont transmis) ou psychologique (phonétique perceptive, qui décrit la façon dont les sons sont perçus et distingués). Elle ne s'occupe donc que des éléments phoniques, des sons, et n'a pas à tenir compte du signifié, du sens. En revanche, elle distingue très finement les différents sons, les différentes réalisations phoniques : dans l'approche phonétique, un [r] et un [ʀ] sont deux sons différents, puisqu'ils ne sont pas produits, articulés, de la même façon, et deux locuteurs prononçant le mot *rat* [ra] ou [ʀa] produiront deux réalisations phonétiques distinctes.

La phonologie, elle, contrairement à la phonétique, doit tenir compte du signifié, du sens, puisqu'elle étudie le signifiant (le son) en relation avec le signifié (le sens). Elle s'intéresse donc à la fonction des sons dans la langue, et non plus aux sons en tant que tels. Du coup, elle va moins s'intéresser aux différentes réalisations des sons : dans les nombreux sons d'une même langue qui sont produits dans des énoncés par les locuteurs, une approche phonologique va opérer un tri, et ne retenir que les sons essentiels pour rendre compte du fonctionnement de la langue. Ainsi, dans une perspective phonologique, que le locuteur prononce le mot *rat* [ra] ou [ʀa] n'a aucune importance, car ces deux prononciations ne permettent pas de différencier deux mots différents. En revanche, ce qui est intéressant c'est de voir que le /ʀ/ de *rat* s'oppose au /p/ de *pas*, au /ʃ/ de *chat*, au /k/ de *cas*, etc., car à chaque fois ce changement de son à l'initiale produit un mot différent. Il y a donc une opposition du signifiant qui entraîne une opposition du signifié.

Ainsi, phonétique et phonologie, si elles sont apparentées, ne considèrent pas les mêmes choses comme des unités d'étude. Nous pouvons produire avec nos organes phonatoires une infinité de sons différents, et cette multitude de sons différents est étudiée, dans toute sa diversité, par la phonétique ; par contre, il n'y a besoin que d'un nombre restreint de ces sons pour rendre compte du fonctionnement d'une langue particulière. Ces unités phoniques, qui sont requises en phonologie pour décrire le fonctionnement d'une langue, s'appellent des phonèmes et sont organisées en un système qui fonctionne sur la base d'oppositions. Si on prend le mot *rot*, on voit bien qu'il se distingue de *pot*, *sot*, *chaud*, *mot*, etc., par le son à l'initiale. Peu importe la façon particulière dont ce

son initial peut être prononcé, tant qu'on peut reconnaître qu'il s'agit de tel son consonantique et non d'un autre. Les distinctions entre les différentes réalisations sont intéressantes pour le phonéticien, mais sans valeur pour le phonologue, car elles ne reflètent pas une opposition entre mots différents : [ro] ou [RO], c'est toujours le même mot, l'opposition entre ces deux réalisations du *r* de *rot* n'est pas distinctive, elle est phonologiquement non pertinente. Il n'y a en français qu'un phonème /R/, et plusieurs réalisations possibles de ce phonème. Au contraire, l'opposition entre /R/ et/m/, qui sert à distinguer *rot* et *mot* ou *riz* et *mie* est distinctive, est pertinente.
Donc, un phonème est une unité phonique étudiée par la phonologie, qui a une fonction distinctive dans la langue, ce que n'a pas chaque son, qui constitue pourtant en quelque sorte une unité pour la phonétique. On peut récapituler les distinctions entre phonétique et phonologie dans un tableau :

Langue		phonologie		phonème (noté entre barres obliques /a/)
———	=	———	=	———
parole		phonétique		son (noté entre crochets [a])

2. Méthodes en phonologie

L'étude phonologique s'appuie avant tout sur la constitution d'un corpus, c'est-à-dire d'un ensemble de données langagières, qu'on transcrit en API et qu'on analyse grâce à des tests et des observations. Pour décrire les deux principales méthodes en phonologie, il faut passer par la description des deux axes d'analyse du langage, qui sont utilisés à différents niveaux de l'étude linguistique : l'axe paradigmatique et l'axe syntagmatique. On peut les schématiser en disant que l'axe paradigmatique est vertical, et l'axe syntagmatique horizontal.
Représentation de l'axe paradigmatique : si l'on prend les mots *baver*, *bâter*, *baffer*, *barrer*, et des mots imaginaires *baler*, *baner*, *baper*, etc., et qu'on les aligne les uns sur les autres, on voit qu'on a deux environnements constants à gauche et à droite (*ba* et *er*), et une variable au milieu :

[v]
[t]
[f]
[ba] [ʀ] [e]
[l]
[n]
[p]

Les différents sons consonantiques se trouvent sur un axe paradigmatique ; une relation paradigmatique (de sélection) s'établit entre chacune de ces unités et

toutes celles qui pourraient la remplacer.
Représentation de l'axe syntagmatique : si on prend les deux termes *calmement* et *tranquillement*, on voit que dans le 1er cas, le *e* muet est prononcé car il est précédé de deux consonnes et suivi d'une, tandis que dans le 2nd cas, il n'est pas prononcé car il n'est précédé (et suivi) que d'une consonne. Ce sont donc les sons consonantiques qui entourent ce *e* muet qui influent sur sa réalisation (ou sa non-réalisation) :

[kalməmã]
⟷
[tʀãkil(ə)mã]
⟷

Une relation syntagmatique (de combinaison) s'installe entre une unité et celles qui l'entourent.

La procédure qui s'appuie sur l'axe paradigmatique s'appelle la **commutation** (ce terme sert aussi à d'autres niveaux d'analyse linguistique que le niveau phonologique). Il s'agit de repérer, sur un corpus, des sons proches (par exemple [e] et [ɛ], ou [ã] et [ɔ]) et de chercher à établir si la différence phonique qui les sépare a une valeur fonctionnelle ou non, c'est-à-dire si elle permet de distinguer deux mots de sens différents. Si la commutation, c'est-à-dire l'échange sur un axe paradigmatique de ces deux sons, aboutit à deux mots de sens différents, alors ces deux sons constituent deux phonèmes différents. C'est le cas pour les sons [e] et [ɛ], pour lesquels on peut opposer *été* ([ete]) et *étai* ([etɛ]), comme pour les sons [ã] et [ɔ], pour lesquels on peut opposer *blanc* ([blã]) et *blond* ([blɔ]). Ces couples (*été*/*étai*, *blanc*/*blond*) sont ce qu'on appelle des paires minimales. Une paire minimale est un couple de mots identiques formellement, sauf sur un point, et différents sémantiquement. Si on peut trouver une paire minimale, alors on est en présence de deux phonèmes. Si au contraire deux sons commutent sans que cela entraîne l'apparition d'une paire minimale (dans le cas de *rat* prononcé [ra] ou [ʀa], encore une fois), alors il ne s'agit pas de deux phonèmes différents, mais de deux « versions » d'un même phonème, deux variantes, liées à des facteurs personnels, sociaux ou régionaux… Je prends toujours le cas du *r*, parce que c'est le plus évident, le plus facile, mais on peut aussi constater cela en étudiant les accents régionaux : certains québécois, par exemple, prononcent les occlusives dentales ([d], [t]) suivies d'un léger son constrictif, d'un petit [z] ou [s] ; ils pourront ainsi dire *maudite* [modᶻit]. Mais cela ne fait pas de leur réalisation [dᶻ] un phonème

différent du [d] franco-français, c'est seulement une variante libre, ce qu'on appelle un allophone.
Pour résumer cette première méthode, on peut reprendre ces règles empruntées au linguiste Troubetzkoy :
Règle 1 : Si deux sons apparaissent exactement dans la même position phonique et ne peuvent être substitués l'un à l'autre sans modifier la signification des mots ou sans que le mot devienne méconnaissable, alors ces deux sons sont des réalisations de deux phonèmes différents.
Règle 2 : Si deux sons de la même langue apparaissent exactement dans le même entourage phonique, et s'ils peuvent être substitués l'un à l'autre sans qu'il se produise par là une différence dans la signification du mot, alors ces deux sons ne sont que des variantes facultatives d'un phonème unique.
Faire la 1re moitié du schéma au tableau.
Il peut aussi arriver qu'on ne trouve pas de contexte commun aux deux sons, que la commutation soit impossible (sans que cela relève d'une insuffisance du corpus). C'est par exemple le cas pour le couple [y] et [ɥ] ; ils ne sont jamais en opposition fonctionnelle, on ne peut pas trouver de paire minimale avec ces deux sons dans un même contexte. Ainsi, on a [lɥœʀ] ou [ly(ɥ)œʀ], il n'y a pas changement de sens, pas établissement d'une paire minimale, mais simplement deux façons différentes de prononcer (en une ou deux syllabes, possibilité exploitée en poésie avec les règles de diérèse et de synérèse).
On va donc devoir passer sur l'axe syntagmatique, et prendre en compte la **distribution**, le voisinage phonique de ces sons, afin de voir si l'ordre des sons est pertinent. On va pouvoir remarquer que chacun des sons de la paire est en distribution complémentaire avec l'autre : si dans un contexte donné, on trouve l'un, dans un autre contexte, on trouvera l'autre. On considère alors que ces deux sons sont des allophones d'un même phonème, ils en constituent des variantes, pas des variantes libres, cette fois-ci, mais des variantes combinatoires. Par exemple, la réalisation du /k/ dans *qui* [ci] et *cou* [ku] est différentes : dans *qui*, le point d'articulation du son est plus en avant, au niveau du palais dur (palatal), alors que dans *cou*, il est plus en arrière, au niveau du voile du palais (vélaire). Il s'agit de deux allophones du phonème /k/, deux variantes dites combinatoires car elles dépendent du voisinage vocalique, elles sont en distribution complémentaire : si /k/ est suivi de [i], il est palatal, s'il est suivi de [u], il est vélaire. C'est le même chose pour le son /g/, palatal devant [i] et vélaire devant [u] (*gui*/*goût*, ou *Guigou*), le locuteur n'a pas le choix, c'est le contexte qui détermine la façon dont est réalisé ce son, ce ne sont donc pas des variantes libres, mais des variantes combinatoires, dépendant du système linguistique lui-même et non de facteurs externes. On peut faire un tableau théorique de la distribution complémentaire :

	Position A	Position B
Son X	–	+
Son Y	+	–

On voit que le son X ne se rencontre que dans la position B, et jamais dans la position A, tandis que le son Y ne se rencontre que dans la position A et jamais dans la position B. Les sons X et Y ont donc chacun une distribution incomplète, ne se rencontrent jamais dans les mêmes positions (il n'y a donc pas de paire minimale possible), mais que la distribution de X ajoutée à la distribution de Y couvre l'ensemble des possibilités. X et Y ont donc une distribution complémentaire.

On a là, également, une règle empruntée à Troubetzkoy : Si deux sons d'une langue, parents entre eux au point de vue phonique, ne se présentent jamais dans le même entourage phonique, ils sont à considérer comme des variantes combinatoires du même phonème.

On peut faire le tableau pour l'opposition entre *qui* et *cou* :

	Devant [u]	Devant [i]	
[k]	+	–	*cou* [ku]
[c]	–	+	*qui* [ci]

Le phonème /k/ connaît donc deux allophones, [k] et [c], qui sont en distribution complémentaire.

Mais il peut aussi arriver que deux sons s'opposent dans certaines positions mais pas dans d'autres. On se trouve alors dans un cas qui relève à la fois de l'axe paradigmatique et de l'axe syntagmatique. L'opposition qui est distinctive dans certains contextes ne l'est pas dans d'autres, elle est alors neutralisée. Ainsi, l'opposition entre [e] et [ɛ] est mise en évidence par les paires minimales *été* ([ete]) / *étai* ([etɛ]) ou *thé* ([te]) / *taie* ([tɛ]). Ceci est valable lorsque ces sons se trouvent dans une syllabe ouverte (= se terminant par un son vocalique) en finale. Mais il n'est plus possible de trouver une opposition de ce type en syllabe fermée (= se terminant par un son consonantique), où la réalisation est toujours [ɛ], comme dans *terre* [tɛʀ], *mère* [mɛʀ], *perdu* [pɛʀdy], *terminus* [tɛʀminys], *herbe* [ɛʀb], etc. Dans ce contexte de syllabe fermée, que ce soit en finale, à l'initiale ou à l'intérieur d'un mot, il n'y a pas d'opposition possible entre [e] et [ɛ], c'est toujours [ɛ]. On dira donc que cette opposition est neutralisée en syllabe fermée. Il y a donc bien deux phonèmes /e/ et /ɛ/, opposables par la méthode de la commutation, mais seulement en syllabe ouverte finale ; en syllabe fermée, cette opposition est neutralisée, et on n'a plus qu'un phonème /ɛ/. On remarque au passage qu'en syllabe ouverte à l'intérieur d'un mot, l'opposition, sans être neutralisée totalement, est fortement atténuée :

dans *rêver*, on ne peut pas bien démêler si on entend et si on produit [ʀeve] ou [ʀɛve]. On peut là encore faire un tableau exprimant à la fois l'opposition et la neutralisation entre les phonèmes, selon leur distribution :

	Syllabe ouverte	Syllabe fermée
[e]	+	–
[ɛ]	+	+
	Eté/étai, fée/fait	Jardinier/jardinière

On voit avec ce tableau qu'on n'a qu'une position dans laquelle on ait le choix, mais que cela suffit pour poser deux phonèmes distincts, dont l'opposition se trouve neutralisée dans l'autre position.